

LA SITUATION PROFESSIONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES DE L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS

Fin 2012, les personnes qui perçoivent l'allocation aux adultes handicapés (AAH) sont beaucoup moins souvent en emploi que l'ensemble de la population âgée de 20 à 64 ans (20 % contre 70 %). 25 % des actifs allocataires de l'AAH sont au chômage, soit un taux plus de 2 fois supérieur à celui de la population active totale correspondante (10 %). 83 % des allocataires qui se déclarent au chômage disent rechercher un emploi et 17 % d'entre eux en cherchent un depuis 5 ans ou plus.

Les trois quarts des allocataires de l'AAH au chômage et cherchant un emploi déclarent être limités dans leur recherche. Plus des deux tiers d'entre eux estiment que leur problème de santé constitue la première contrainte les limitant dans leur recherche d'emploi alors qu'un quart déclarent que c'est l'absence de moyen de transport ou le coût des transports.

La situation professionnelle des allocataires de l'AAH a peu évolué entre 2011 et 2012. 93 % de ceux qui étaient en emploi fin 2011 le sont toujours fin 2012. Seules 4 % des personnes en emploi fin 2011 étaient au chômage fin 2012. La quasi-totalité des allocataires inactifs en 2011 le sont restés en 2012. En revanche, la situation des allocataires de l'AAH au chômage fin 2011 semble s'être légèrement améliorée après un an puisque 23 % d'entre eux ont réussi à trouver un emploi.

Les allocataires de l'AAH sont plus âgés et moins diplômés que l'ensemble des 20-64 ans

Selon l'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (encadré 1), au 31 décembre 2011, 777 000 personnes de 20 ans à 64 ans (1) vivant en France métropolitaine, hors celles résidant dans des structures d'accueil spécialisées, perçoivent l'allocation aux adultes handicapés (AAH), (encadré 2). Les hommes et les femmes sont représentés à parts égales (tableau 1) (2).

Les bénéficiaires de l'AAH présentent des caractéristiques sociodémographiques particulières qui peuvent en partie expliquer leur situation sur le marché du travail. Ils sont ainsi plus âgés et moins diplômés, et déclarent un état de santé nettement moins bon que l'ensemble des 20-64 ans.

Fin 2012, 42 % des allocataires de l'AAH ont 50 ans ou plus et 31 % moins de 40 ans, contre respectivement 34 % et 42 % des 20-64 ans. Cette population a vieilli : 35 % des allocataires de l'AAH avaient 50 ans ou plus en 2003 et 36 % avaient entre 25 ans et 39 ans [1]. Ce vieillissement peut s'expliquer en partie par les revalorisations intervenues durant ces dernières années mais aussi par la situation du marché du travail et le recul de l'âge de la retraite (3).

(1) Pour percevoir l'AAH, il faut remplir certaines conditions de handicap, de ressources et d'âge. Sauf exception, les personnes pouvant bénéficier de cette allocation doivent être âgées d'au moins 20 ans et en perdent le bénéfice lorsqu'elles atteignent l'âge légal de départ à la retraite. La population étudiée ici, âgée de 20 à 64 ans, est donc bien représentative de l'ensemble des allocataires de l'AAH, à l'exception des 15 % vivant en foyers d'accueil médicalisés ou n'étant pas en état de répondre (encadré 1).

(2) Dans l'ensemble de l'étude, l'expression « allocataires » fait référence à la situation au 31 décembre 2011, que les personnes soient ou non encore bénéficiaires au moment de l'enquête, fin 2012 (encadré 1).

(3) L'AAH a été revalorisée de 25 % en cinq ans (entre 2008 et 2012), relevant aussi le plafond de ressources et rendant mécaniquement un plus grand nombre de personnes éligibles. Comme les ressources personnelles ont tendance à croître avec l'âge, cette revalorisation peut avoir bénéficié aux personnes plus âgées.

Tableau 1 • **Caractéristiques sociodémographiques des allocataires de l'AAH en 2012**

	Allocataires de l'AAH		Ensemble des 20-64 ans		Population reconnue handicapée en 2011*
	Effectif	%	Effectif	%	%
Sexe					
Homme.....	393 400	51	17 765 700	49	51
Femme.....	384 000	49	18 513 700	51	49
Âge					
De 20 à 24 ans**.....	35 300	5	3 701 500	10	4
De 25 à 39 ans.....	199 500	26	11 645 500	32	15
De 40 à 49 ans.....	213 500	27	8 711 000	24	27
De 50 à 64 ans.....	329 200	42	12 221 400	34	55
État de santé					
Bon, très bon.....	190 000	24	24 706 203	68	ND
Moyen.....	237 600	31	8 489 356	23	ND
Mauvais, très mauvais.....	346 700	45	3 083 741	9	ND
Non renseigné.....	3 100	0			
Total.....	777 400	100	36 279 300	100	100

* Selon l'enquête complémentaire à l'enquête emploi 2011.

** Pour la population reconnue handicapée, cette tranche d'âge est étendue aux 15-24 ans car, contrairement à l'AAH, les autres reconnaissances administratives du handicap peuvent être attribuées avant 20 ans.

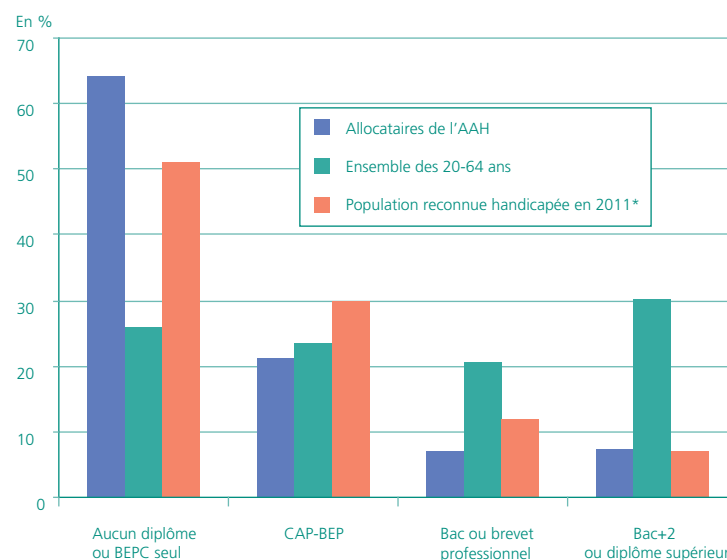
Champ : allocataires de l'AAH au 31/12/2011, hors ceux résidant dans des structures d'accueil spécialisées, vivant en France métropolitaine âgés de 20 à 64 ans ; personnes âgées de 20 à 64 ans vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine ; population âgée de 15 à 64 ans reconnue handicapée vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire (collectivités exclues).

Plus âgés que l'ensemble des 20-64 ans, les allocataires de l'AAH sont, en revanche, un peu plus jeunes que l'ensemble de la population bénéficiant d'une reconnaissance administrative d'un handicap (tableau 1 et encadré 3) [2]. Les allocataires de l'AAH sortent en effet de ce dispositif lorsqu'ils atteignent l'âge légal de départ à la retraite (4). De plus, la population des personnes reconnues handicapées inclut, outre les bénéficiaires d'une pension d'invalidité, les victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, qui sont en moyenne plus âgés.

Seul le quart des allocataires de l'AAH estime que son état de santé est bon ou très bon. Ils sont très nombreux à déclarer un état de santé mauvais ou très mauvais (45 %, contre 33 % en 2003, sans doute en lien avec le vieillissement de la population allocataire [1]).

Les allocataires de l'AAH sont, par ailleurs, moins diplômés que les personnes ayant une reconnaissance administrative du handicap et que la moyenne des actifs. 64 % ne possèdent aucun diplôme ou le seul BEPC, contre 26 % pour l'ensemble des 20-64 ans (graphique 1). En outre, la grande majorité des bénéficiaires de l'AAH n'ont pas suivi de formation professionnelle depuis qu'ils perçoivent cette allocation (tableau 2). Quand ils ont eu l'occasion d'en suivre une, cette dernière a été généralement courte (pour 66 % des personnes en ayant suivi une).

Graphique 1 • **Répartition des allocataires de l'AAH par niveau de diplôme en 2012**



* Selon l'enquête complémentaire à l'enquête emploi 2011.

Champ : allocataires de l'AAH au 31/12/2011, hors ceux résidant dans des structures d'accueil spécialisées, vivant en France métropolitaine âgés de 20 à 64 ans ; personnes âgées de 20 à 64 ans vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine ; population âgée de 15 à 64 ans reconnue handicapée vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire (collectivités exclues).

20 % des allocataires de l'AAH sont en emploi fin 2012

Fin 2012, 73 % des allocataires de l'AAH sont inactifs et le taux d'inactivité est particulièrement élevé pour les 50 à 64 ans (tableau 3). Seuls 20 % des allocataires ont un emploi et 7 % se déclarent au chômage (5). Outre leurs caractéristiques en termes d'âge, de diplôme et d'état de santé, le fait que les allocataires de l'AAH sortent de ce dispositif dès lors que leurs revenus (y compris d'activité) excèdent un certain plafond de ressources, ceci peut expliquer en partie leur taux d'emploi très bas.

Si la part des personnes inactives est stable par rapport à 2003, celle des personnes en emploi a légèrement progressé. Deux phénomènes ont pu contribuer à cette hausse : d'une part, la liste des reconnaissances ouvrant droit à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) a

Sources : Drees, enquête 2012 auprès des bénéficiaires de minima sociaux et Insee, enquête Emploi (4^e trimestre 2012) et enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2011 ; Insee, enquête sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) pour l'état de santé des 20-64 ans ; calculs Dares.

Sources : Drees, enquête 2012 auprès des bénéficiaires de minima sociaux ; Insee, enquête Emploi, 4^e trimestre 2012 et enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2011 ; calculs Dares.

(4) Les personnes ayant un taux d'incapacité de 80 % ou plus peuvent, sous certaines conditions, continuer à percevoir une AAH différentielle au-delà de cet âge.

(5) Dans l'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux de 2012, le calcul du taux et de la part de chômage s'appuie sur les déclarations spontanées des personnes, alors que celui du taux de chômage calculé à partir de l'enquête Emploi de 2012, repose sur la définition du chômage au sens du Bureau international du travail (BIT).

L'ENQUÊTE DE 2012 SUR LES CONDITIONS DE VIE DES BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX

Au 4^e trimestre 2012, la Drees a interrogé en face à face environ 8 450 personnes qui bénéficiaient d'un minimum social au 31 décembre 2011 : 3 850 percevaient le revenu de solidarité active (RSA), 1 800 l'allocation de solidarité spécifique (ASS), 1 400 l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et 1 400 le minimum vieillesse. Les personnes interrogées n'étaient plus forcément bénéficiaires de ce minimum social au moment de l'enquête (c'est toutefois encore le cas de la très grande majorité des allocataires de l'AAH).

Cette enquête de 2012 vise à prolonger celles déjà menées par la Drees en 2003 et en 2006. L'enquête menée en 2003 avait contribué à améliorer la connaissance des conditions de vie et du parcours des bénéficiaires des quatre principaux minima sociaux (RMI, API, ASS et AAH) s'adressant aux personnes d'âge actif. L'enquête de 2006 avait ensuite permis d'actualiser ces premiers résultats auprès des bénéficiaires de trois de ces prestations (les bénéficiaires de l'AAH ayant été exclus de l'échantillon) et d'approfondir certains sujets en mettant l'accent notamment sur le parcours professionnel des bénéficiaires de minima sociaux.

L'enquête de 2012 permet donc d'actualiser les enseignements tirés à l'époque sur les conditions de vie et met surtout l'accent sur les revenus, les dépenses nécessaires et le « reste-à-vivre ».

L'échantillon de l'enquête a été tiré, d'une part, dans l'échantillon national interrégimes d'allocataires de minima sociaux (Eniams) géré par la Drees pour les bénéficiaires de minima sociaux d'âge actif, et, d'autre part, dans les fichiers des principaux organismes verseurs du minimum vieillesse : la Caisse nationale de l'assurance vieillesse (Cnav), le Service de l'allocation de solidarité aux personnes âgées de la Caisse des dépôts et consignations et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole. L'échantillon est représentatif au niveau national (France métropolitaine). L'enquête a été cofinancée par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la Cnav, le Conseil d'orientation des retraites (Cor), la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et Pôle emploi.

Selon les sources administratives exploitées annuellement par la Drees [3], 956 600 personnes percevaient l'AAH au 31 décembre 2011 en France entière et 925 300 en France métropolitaine. Les allocataires de l'AAH résidant dans les Dom (près de 3 %) sont exclus de l'échantillon. Les résidents en maison de retraite, en foyers d'accueil médicalisés ou en maisons d'accueil spécialisées entièrement pris en charge par l'établissement, les personnes décédées entre le 1^{er} janvier 2012 et la date de l'enquête et les personnes qui n'étaient pas en état de répondre, soit près de 16 % de l'échantillon initial, n'ont pas été interrogées dans l'enquête. Les personnes dans le champ de l'enquête représentent environ 781 600 personnes, soit 84 % des allocataires de l'AAH en France métropolitaine. Le périmètre pris en compte dans la présente analyse couvre les personnes allocataires de l'AAH âgées de 20 à 64 ans, soit 777 400 allocataires.

été élargie aux allocataires de l'AAH à partir de 2005, offrant ainsi aux employeurs une possibilité supplémentaire de répondre à leur obligation ; d'autre part, le relèvement du plafond de ressources ces dernières années a pu permettre à certains allocataires d'en conserver le bénéfice tout en percevant de faibles revenus d'activité.

Le taux d'emploi des femmes est particulièrement faible (tableau 4). Alors que pour l'ensemble de la population le taux d'emploi est plus élevé pour les trentenaires et les quadragénaires que pour les tranches d'âge inférieures (du fait de la poursuite des études), il n'en va pas de même pour les allocataires de l'AAH, pour lesquels le taux d'emploi décroît avec l'âge.

En 2012, 25 % des actifs allocataires de l'AAH sont au chômage. Leur taux de chômage est donc plus de 2 fois supérieur à celui de l'ensemble de la population active (10 %). Les femmes allocataires sont plus fréquemment au chômage que les hommes.

La population allocataire de l'AAH apparaît ainsi plus éloignée du marché du travail que l'ensemble des bénéficiaires de l'OETH. En effet, 73 % des allocataires de l'AAH sont inactifs contre 56 % pour l'ensemble de la population reconnue handicapée. Cet écart est important quelle que soit la tranche d'âge. Les allocataires actifs sont également plus souvent au chômage que l'ensemble de la population reconnue handicapée, notamment ceux âgés de 25 à 39 ans. Corrélativement, les allocataires de l'AAH sont moins souvent en emploi que l'ensemble des bénéficiaires de l'OETH, quelle que soit la tranche d'âge. Ceci peut

Tableau 2 • Formation professionnelle des allocataires de l'AAH en 2012

	Allocataires de l'AAH	
	Effectifs	%
A déjà suivi une formation professionnelle depuis qu'il est allocataire	93 800	12
Dont : longue durée*	26 400	28
courte durée**	61 800	66
autres (orientation/réorientation professionnelle ou divers)	5 700	6
Sans formation professionnelle	683 600	88
Total	777 400	100

* Sont regroupées les formations pour obtenir un diplôme et les formations en alternance.

** Sont regroupées les formations courtes, les formations de remise à niveau et les formations techniques de recherche d'emploi.

Champ : allocataires de l'AAH au 31/12/2011, hors ceux résidant dans des structures d'accueil spécialisées, vivant en France métropolitaine âgés de 20 à 64 ans.

Tableau 3 • Situation des allocataires de l'AAH sur le marché du travail en 2012 et 2003

	En 2012				En 2003*
	Allocataires de l'AAH		Ensemble des 20-64 ans		Allocataires de l'AAH**
	Effectifs	%	Effectifs	%	%
En emploi	155 600	20	25 216 100	70	17
Au chômage	52 400	7	2 673 600	7	9
Inactifs	569 400	73	8 389 700	23	74
Total	777 400	100	36 279 300	100	100

* Voir [1]

** Les personnes allocataires de l'AAH au 31/12/2001 étaient interrogées dans l'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) de 2003. Dans l'enquête BMS de 2012, les personnes étaient interrogées plus tôt (fin 2012) par rapport à la date d'observation de leur statut d'allocataire (31/12/2011).

Champ : allocataires de l'AAH au 31/12/2011, hors ceux résidant dans des structures d'accueil spécialisées, vivant en France métropolitaine âgés de 20 à 64 ans ; personnes âgées de 20 à 64 ans vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine.

s'expliquer par leur moindre niveau de diplôme, mais aussi être lié au fait que le bénéfice de l'AAH est perdu dès lors que les revenus (y compris ceux du travail) dépassent un certain montant.

Sources : Drees, enquête 2012 auprès des bénéficiaires de minima sociaux ; calculs Dares.

Sources : Drees, enquêtes 2003 et 2012 auprès des bénéficiaires de minima sociaux et Insee, enquête Emploi (4^e trimestre 2012) ; calculs Dares.

Tableau 4 • Taux d'emploi, de chômage et d'activité des allocataires de l'AAH en 2012

En %

	Allocataires de l'AAH			Ensemble des 20-64 ans			Population reconnue handicapée en 2011*
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
Taux d'emploi (1)							
De 20 à 24 ans.....	NS	NS	31	46	40	43	NS
De 25 à 39 ans.....	31	21	27	84	73	78	47
De 40 à 49 ans.....	29	20	25	88	79	84	41
De 50 à 64 ans.....	16	8	12	63	56	59	30
Total.....	25	15	20	74	65	70	35
Taux de chômage (2)							
De 20 à 24 ans.....	NS	NS	34	24	23	23	NS
De 25 à 39 ans.....	NS	NS	29	10	11	10	20
De 40 à 49 ans.....	NS	NS	20	7	8	7	23
De 50 à 64 ans.....	NS	NS	23	7	7	7	20
Total.....	22	31	25	9	10	10	21
Taux d'activité (3)							
De 20 à 24 ans.....	53	39	47	60	51	56	NS
De 25 à 39 ans.....	40	34	37	93	82	88	59
De 40 à 49 ans.....	37	25	31	95	86	90	53
De 50 à 64 ans.....	20	12	16	68	60	64	37
Total.....	32	22	27	82	72	77	44

NS : non significatif en raison d'un nombre insuffisant d'observations.

* Enquête complémentaire à l'enquête emploi 2011.

(1) Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi (actifs occupés) et la population correspondante âgés de 20 à 64 ans.

(2) Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs âgés de 20 à 64 ans (actifs occupés et chômeurs). Dans l'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux de 2012, la situation vis-à-vis du chômage, de l'emploi ou de l'activité est appréciée sur la base des déclarations spontanées des personnes, tandis qu'à l'enquête Emploi, ce classement s'appuie sur les définitions au sens du Bureau international du travail (BIT).

(3) Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (occupés et chômeurs) et la population correspondante âgée de 20 à 64 ans.

Champ : allocataires de l'AAH au 31/12/2011, hors ceux résidant dans des structures d'accueil spécialisées, vivant en France métropolitaine âgés de 20 à 64 ans ; personnes âgées de 20 à 64 ans vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine ; population âgée de 15 à 64 ans reconnue handicapée vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire (collectivités exclues).

39 % des allocataires de l'AAH en emploi travaillent dans un établissement ou un service d'aide par le travail

Les allocataires de l'AAH en emploi, comme l'ensemble des allocataires, se caractérisent par un faible niveau de qualification. Les deux tiers n'ont aucun diplôme ou détiennent au plus le BEPC (tableau 5). Une part légèrement plus élevée que l'ensemble des allocataires de l'AAH a déjà suivi une formation professionnelle.

Fin 2012, 43 % des allocataires de l'AAH en emploi (hors ceux résidant dans des structures d'accueil spécialisées) sont salariés du secteur privé et 39 % salariés d'établissements ou services d'aide par le travail (Esat), (tableau 6). Les allocataires de l'AAH exercent donc bien plus souvent en Esat que l'ensemble de la population reconnue handicapée (8 %) (6). Ils sont plus fréquemment sur des postes d'ouvriers (70 %) que l'ensemble

de la population en emploi (29 %). 30 % sont employés (tout comme dans l'ensemble de la population). La part de ceux qui occupent des postes plus qualifiés (technicien, agent de maîtrise ou cadre) est marginale, alors qu'elle s'établit à 41 % pour l'ensemble des salariés du privé : cette faible proportion s'explique par le fait que le niveau de rémunération de ces postes n'est pas compatible avec le plafond de l'AAH mais aussi par le faible niveau de qualification de la population concernée. Les allocataires de l'AAH en emploi sont proportionnellement 2 fois moins nombreux à travailler dans le secteur public que l'ensemble de la population en emploi.

Les allocataires de l'AAH ont des statuts d'emploi qui les distinguent légèrement de l'ensemble de la population en emploi : ils sont moins souvent en CDI et plus souvent en contrat court (CDD mais aussi intérim et apprentissage), beaucoup moins souvent indépendants et plus fréquemment à temps partiel, (tableau 7).

Sources : Drees, enquête 2012 auprès des bénéficiaires de minima sociaux et Insee, enquête Emploi (4^e trimestre 2012) et enquête complémentaire à l'enquête emploi de 2011 ; calculs Dares.

(6) Dans l'enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2011, la part des travailleurs handicapés reconnus et en emploi dans les Esat peut être sous-estimée car ne sont pas prises en compte les personnes hébergées dans les structures collectives.

Tableau 5 • La qualification des allocataires de l'AAH selon leur situation sur le marché de travail en 2012

En %

	En emploi		Au chômage		Inactifs		Ensemble des allocataires de l'AAH
	Allocataires de l'AAH	Ensemble des 20-64 ans	Allocataires de l'AAH	Ensemble des 20-64 ans	Allocataires de l'AAH	Ensemble des 20-64 ans	
Niveau de diplôme							
Aucun diplôme ou BEPC seul.....	67	21	42	36	65	39	64
CAP-BEP.....	20	24	27	24	21	21	21
Bac ou brevet professionnel.....	8	20	11	20	7	23	7
Bac+2 ou diplôme supérieur.....	6	36	20	20	7	17	7
Formation professionnelle depuis l'obtention de l'AAH*							
A déjà suivi une formation professionnelle..	21	ND	35	ND	7	ND	12
Sans formation professionnelle.....	79	ND	65	ND	93	ND	88

ND : non disponible.

* Information non disponible pour l'ensemble de la population : dans l'enquête emploi, les personnes sont interrogées sur la dernière formation suivie au cours des 3 derniers mois.

Champ : allocataires de l'AAH au 31/12/2011, hors ceux résidant dans des structures d'accueil spécialisées, vivant en France métropolitaine âgés de 20 à 64 ans ; personnes âgées de 20 à 64 ans vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine.

Sources : Drees, enquête 2012 auprès des bénéficiaires de minima sociaux et Insee, enquête Emploi (4^e trimestre 2012) ; calculs Dares.

Tableau 6 • Les caractéristiques des emplois des allocataires de l'AAH en 2012

	Allocataires de l'AAH		Ensemble des 20-64 ans		Population reconnue handicapée en 2011*
	Effectifs	%	Effectifs	%	%
Statut d'emploi					
Indépendants.....	5 600	4	2 744 700	11	4
Salarié du secteur privé**.....	67 400	43	16 327 600	65	64
Salarié du secteur public.....	18 400	12	6 000 400	24	23
Esat***.....	60 900	39	-	-	8
Autres.....	3 300	2	143 400	1	1
Catégorie socioprofessionnelle**** des allocataires exerçant dans le secteur privé et en Esat					
Ouvrier.....	85 900	70	4 736 900	29	43
Employé.....	36 900	30	4 758 600	29	33
Technicien, agent de maîtrise.....	NS	NS	3 973 900	24	17
Cadre.....	NS	NS	2 796 900	17	7
Non renseigné.....	NS	NS	61 300	0	0
Total.....	155 600	100	25 216 100	100	100

NS : non significatif.

* Enquête complémentaire à l'enquête emploi 2011.

** Sont inclus les salariés des entreprises, des particuliers et des associations. Le nombre d'allocataires de l'AAH salariés des entreprises est estimé à 45 100 soit 67 % de ceux qui sont salariés du privé.

*** Établissements ou services d'aide par le travail.

**** La catégorie socioprofessionnelle est estimée dans l'enquête sur les bénéficiaires des minima sociaux sur la base des déclarations spontanées des personnes.

Champ : allocataires de l'AAH au 31/12/2011, hors ceux résidant dans des structures d'accueil spécialisées, ayant un emploi et vivant en France métropolitaine âgés de 20 à 64 ans ; personnes âgées de 20 à 64 ans en emploi vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine ; population âgée de 15 à 64 ans reconnue handicapée en emploi vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire (collectivités exclues).

Tableau 7 • Statut de l'emploi et temps de travail des allocataires de l'AAH en 2012

	Allocataires de l'AAH		Ensemble des 20-64 ans		Population reconnue handicapée en 2011*
	Effectif	%	Effectif	%	%
Statut d'emploi					
Non salariés.....	5 600	4	2 744 700	11	4
Contrat à durée indéterminée.....	109 600	70	19 563 800	78	83
Contrat à durée déterminée.....	22 100	14	2 099 300	8	11
Autres**.....	18 200	12	808 400	3	2
Temps de travail					
Temps plein.....	99 700	67	20 783 100	82	70
Temps partiel.....	46 500	31	4 432 900	18	30
Autres (y compris les non renseignés).....	2 700	2	0	0	0
Total.....	155 600	100	25 216 100	100	100

* Enquête complémentaire à l'enquête emploi 2011.

** Intérimaires et apprentis.

Champ : allocataires de l'AAH au 31/12/2011, hors ceux résidant dans des structures d'accueil spécialisées, ayant un emploi et vivant en France métropolitaine âgés de 20 à 64 ans ; personnes âgées de 20 à 64 ans en emploi vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine ; population âgée de 15 à 64 ans reconnue handicapée en emploi vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire (collectivités exclues).

Par rapport à l'ensemble de la population reconnue handicapée, les allocataires de l'AAH qui sont en emploi sont moins nombreux à être en CDI et plus nombreux à être intérimaires ou apprentis.

Conséquence des différences de taux d'emploi des allocataires selon le sexe, la population en emploi qui perçoit l'AAH est majoritairement masculine (tableau 8). Les allocataires de l'AAH en emploi sont également plus jeunes que l'ensemble des allocataires de l'AAH : plus de 40 % d'entre eux ont moins de 40 ans, contre 31 % pour l'ensemble. 48 % d'entre eux déclarent être en bonne ou très bonne santé, alors que 22 % déclarent que leur état de santé est mauvais ou très mauvais, contre 26 % pour les allocataires de l'AAH au chômage et 52 % des allocataires inactifs.

Les problèmes de santé sont perçus comme la principale difficulté par les allocataires de l'AAH pour trouver un emploi

Comme pour l'ensemble des 20-64 ans, les allocataires de l'AAH au chômage sont en moyenne plus jeunes que ceux en emploi, et les inactifs beaucoup plus âgés que les actifs, occupés ou non (tableau 5). Les allocataires au chômage sont notamment beaucoup plus jeunes que l'ensemble des allocataires : 52 % ont moins de 40 ans. Aussi nombreux que les femmes parmi les allocataires au chômage, les hommes sont moins nombreux parmi les inactifs.

Les allocataires au chômage sont plus qualifiés que ceux en emploi : 31 % détiennent le bac ou un diplôme supérieur, contre seulement 14 % pour les allocataires en emploi ou pour l'ensemble des allocataires (tableau 6). Ils sont également plus nombreux à avoir suivi une formation professionnelle depuis qu'ils sont allocataires : 35 % contre 21 % pour les allocataires en emploi et seulement 7 % pour les allocataires inactifs.

Sources : Drees, enquête 2012 auprès des bénéficiaires de minima sociaux et Insee, enquête Emploi (4^e trimestre 2012) et enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2011 ; calculs Dares.

Sources : Drees, enquête 2012 auprès des bénéficiaires de minima sociaux ; Insee, enquête Emploi (4^e trimestre 2012) et enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2011 ; calculs Dares.

L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS (AAH)

L'allocation aux adultes handicapés (AAH), créée en 1975, permet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées. Jusqu'en 2006, les commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (Cotorep) prenaient en charge les demandes ; depuis 2006, elles ont été remplacées par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Pour pouvoir bénéficier de l'AAH, la personne doit avoir un taux d'incapacité reconnu de 80 % ou plus (article L.821-1 du code de l'action sociale et des familles) ou un taux d'incapacité compris entre 50 % et 79 % et une restriction substantielle et durable d'accès à un emploi (RSDAE) du fait de son handicap (article L.821-2). La restriction est durable lorsqu'elle est d'une durée prévisible d'au moins 1 an à compter du dépôt de la demande d'AAH, même si la situation médicale du demandeur n'est pas stabilisée. Elle est reconnue pour une durée de 1 à 2 ans. La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) attribue la RSDAE et se charge également d'apprécier le taux d'incapacité permanente en fonction d'un guide-barème après l'avis d'une équipe pluridisciplinaire.

Les conditions administratives pour l'attribution de l'allocation sont vérifiées par les caisses d'allocations familiales (Caf) ou la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). La personne doit être âgée de 20 ans ou plus (16 ans dans le cas où la personne n'est plus considérée à charge pour le bénéfice des prestations familiales), ne pas avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite (les personnes ayant un taux d'incapacité de 80 % ou plus peuvent sous certaines conditions continuer à percevoir une AAH différentielle au-delà de cet âge) et résider en France.

L'AAH est versée sous condition de ressources par les Caf ou la CCMSA. Lorsque la personne handicapée perçoit une pension (invalidité, rente d'accident du travail, retraite), elle bénéficie d'une AAH dont le montant correspond à la différence entre la moyenne mensuelle de ses autres ressources et le montant de l'AAH.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les personnes titulaires d'une AAH bénéficient de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) et peuvent désormais être employées au titre de cette obligation dans l'ensemble des établissements de 20 salariés et plus assujettis à l'OETH. En 2011, les allocataires de l'AAH représentaient 2 % de l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation de l'emploi des travailleurs handicapés des établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé, soit près de 7 400 salariés [4]. Selon l'enquête de 2012 sur les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux, le nombre des salariés percevant l'AAH dans les entreprises privées est estimé à environ 45 100 (tableau 7), ce qui laisse supposer que la majorité des allocataires de l'AAH exerçant dans le secteur privé est employée dans les établissements de moins de 20 salariés.

Tableau 8 • Caractéristiques des allocataires de l'AAH selon leur situation sur le marché du travail en 2012

En %

	En emploi		Au chômage		Inactifs		Ensemble des allocataires de l'AAH
	Allocataires de l'AAH	Ensemble des 20-64 ans	Allocataires de l'AAH	Ensemble des 20-64 ans	Allocataires de l'AAH	Ensemble des 20-64 ans	
Sexe							
Homme.....	63	52	51	51	47	39	51
Femme.....	37	48	49	49	53	61	49
Âge							
De 20 à 24 ans.....	7	6	11	18	3	20	5
De 25 à 39 ans.....	34	36	41	40	22	17	26
De 40 à 49 ans.....	34	29	25	22	26	10	27
De 50 à 64 ans.....	25	29	23	20	49	53	42
Situation matrimoniale							
Célibataire.....	68	42	70	60	59	38	62
Marié(e) ou pacsé(e).....	24	49	21	31	21	50	21
Veuf(ve), divorcé(e) ou séparé(e).....	7	10	9	10	20	13	17
Type de ménage							
Isolés sans enfants.....	62	16	59	19	63	17	63
Familles monoparentales.....	5	7	ns	15	8	9	7
Couples sans enfants.....	17	22	20	17	15	33	16
Couples avec enfants.....	16	52	15	44	14	36	14
Autres types de ménages de plus d'une personne.....	0	3	0	5	0	5	5
État de santé							
Bon, très bon.....	48	ND	38	ND	17	ND	24
Moyen.....	30	ND	36	ND	30	ND	31
Mauvais, très mauvais.....	22	ND	26	ND	52	ND	45
Non renseigné.....	0	ND	0	ND	0	ND	0
Type du logement							
Maison individuelle.....	46	ND	36	ND	44	ND	44
Appartement.....	43	ND	63	ND	52	ND	51
Structure collective*.....	10	ND	NS	ND	3	ND	4
Autres**.....	0	ND	0	ND	1	ND	1
Statut d'occupation du logement							
Propriétaire, accédant à la propriété ou usufruitier.....	23	61	NS	34	17	57	18
Locataire (y compris colocation et sous-location).....	49	37	60	64	61	42	59
Hébergé avec participation financière.....	7	0	NS	0	5	0	6
Hébergé gratuitement.....	20	2	19	2	16	2	17
Autres.....	0	0	1	0	1	0	1

ND : non disponible ; NS : non significatif.

* Sont regroupés les foyers et résidences sociales, et les centres d'hébergement.

** Sont regroupés les habitats mobiles, les chambres d'hôtel et les sans domicile fixe.

Champ : allocataires de l'AAH au 31/12/2011, hors ceux résidant dans des structures d'accueil spécialisées, vivant en France métropolitaine âgés de 20 à 64 ans ; personnes âgées de 20 à 64 ans vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine.

Sources : Drees, enquête 2012 auprès des bénéficiaires de minima sociaux et Insee, enquête Emploi (4^e trimestre 2012) ; calculs Dares.

LA SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DES ALLOCATAIRES DE L'AAH COMPARÉE À CELLE DE L'ENSEMBLE DES BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

La situation sur le marché du travail des allocataires de l'AAH est appréciée dans cette étude à partir de l'enquête sur les conditions de vie des bénéficiaires des minima sociaux en 2012, tandis que celle de l'ensemble des bénéficiaires potentiels de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés s'appuie sur l'enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2011.

Ces deux enquêtes couvrent des champs légèrement différents et sont réalisées à des périodes différentes. Néanmoins, la comparaison entre les résultats des deux enquêtes est possible.

- Les personnes allocataires de l'AAH et vivant en ménages ordinaires (champ de l'enquête complémentaire à l'enquête emploi 2011) représentent 95 % des allocataires hors ceux qui résident dans des structures spécialisées (champ de l'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux) (tableau 14, encadré 4).

- L'enquête sur les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux couvre les personnes allocataires âgées de 20 à 64 ans et l'enquête complémentaire à l'enquête emploi de 2011, les personnes âgées de 15 à 64 ans. Dans cette dernière enquête, la part des personnes âgées de 15-24 ans possédant une reconnaissance administrative de leur handicap est très faible (4 %). Cette différence de périmètre concernant l'âge des allocataires a donc peu d'impact.

- L'enquête complémentaire à l'enquête Emploi est réalisée en 2011, l'enquête sur les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux est réalisée fin 2012. Néanmoins, la stabilité des caractéristiques des personnes ayant des reconnaissances administratives à travers le temps, ainsi que la stabilité de leur situation sur le marché du travail, permet de comparer les résultats de ces deux enquêtes effectuées à un an d'intervalle.

83 % des allocataires de l'AAH qui se déclarent au chômage (7) disent rechercher un emploi et 17 % d'entre eux en cherchent un depuis 5 ans ou plus (tableau 9). La grande majorité des allocataires chômeurs cherchant un emploi sont inscrits à Pôle emploi. Parmi les allocataires de l'AAH au chômage et cherchant un emploi, 74 % déclarent être limités dans leur recherche (tableau 10). Plus des deux tiers d'entre eux estiment que leur problème de santé constitue la première contrainte les limitant dans leur recherche d'emploi. Ils sont 26 % à déclarer l'absence de moyen de transports ou le coût des transports comme premier frein à leur recherche.

Les problèmes de santé représentent pour 41 % des allocataires de l'AAH au chômage la première difficulté les empêchant de trouver un emploi. 27 % mettent en avant le manque de formation, l'absence d'emploi à proximité ou l'absence d'emploi convenable (8).

Tableau 10 • Les contraintes liées à la recherche d'emploi des allocataires de l'AAH en 2012

	En %	
	Allocataires de l'AAH au chômage	Allocataires de l'AAH inactifs
Contraintes entravant la recherche d'emploi		
Limités dans la recherche.....	74	81
Non limités dans la recherche.....	26	19
Première limite à la recherche d'emploi pour les personnes ayant déclaré être limitées		
L'absence de moyen de transport ou coût des transports.....	26	32
Des problèmes de santé.....	72	65
Autres-divers*.....	2	3
Difficulté la plus importante empêchant de trouver un emploi		
Difficultés liées à l'emploi (niveau de formation insuffisant, absence d'emploi à proximité, l'emploi ne convient pas).....	27	23
Problèmes de santé.....	41	59
Autres-divers*.....	32	18
Raison la plus importante pour ne pas chercher de l'emploi		
Problèmes de santé.....	63	89
Absence de moyen de transport.....	NS	1
Âge.....	NS	4
Autres-divers*.....	NS	7
Perception de l'évolution de la situation financière si la personne trouve un emploi		
Meilleure.....	NS	44
Identique.....	NS	22
Moins bonne.....	NS	9
Non renseigné.....	NS	26

NS : non significatif.

* Sont notamment regroupés dans cette modalité les difficultés liées à l'absence de véhicule, à l'âge, à la discrimination et au découragement.

Champ : allocataires de l'AAH au 31/12/2011, hors ceux résidant dans des structures d'accueil spécialisées, vivant en France métropolitaine âgés de 20 à 64 ans.

Tableau 9 • La recherche d'emploi des allocataires de l'AAH en 2012

	En %	
	Allocataires de l'AAH au chômage	Allocataires de l'AAH inactifs
Cherchent un emploi.....	83	7
Durée de la recherche d'emploi		
Moins d'un an.....	41	35
De 1 an à moins de 5 ans.....	42	26
Depuis 5 ans ou plus.....	17	39
Inscription Pôle emploi		
Oui.....	89	40
Non.....	11	60
Ne cherchent pas d'emploi.....	16	93

Champ : allocataires de l'AAH au 31/12/2011, hors ceux résidant dans des structures d'accueil spécialisées, vivant en France métropolitaine âgés de 20 à 64 ans.

16 % des personnes allocataires de l'AAH au chômage déclarent ne pas chercher d'emploi, en général en raison de problèmes de santé.

7 % des personnes allocataires de l'AAH inactives déclarent chercher un emploi (9) et 39 % parmi elles déclarent le faire depuis 5 ans ou plus. Elles sont toutefois moins de la moitié (40 %) à être

Sources : Drees, enquête 2012 auprès des bénéficiaires de minima sociaux ; calculs Dares.

(7) Il s'agit de la déclaration spontanée de la situation sur le marché du travail, et non d'une situation au sens du BIT. Si la situation était appréciée au sens du BIT, la part des chômeurs qui recherchent un emploi serait bien plus élevée, par définition.

(8) Les allocataires de l'AAH déclarent que l'emploi proposé ne convient pas quand il s'agit d'emplois trop précaires, de salaires trop bas ou des conditions de travail trop difficiles.

(9) Là encore, cette proportion tient à la nature déclarative de la situation sur le marché du travail. 93 % des allocataires de l'AAH inactifs ne cherchent pas d'emploi et ceci principalement à cause de problèmes de santé (pour 89 % d'entre eux).

Sources : Drees, enquête 2012 auprès des bénéficiaires de minima sociaux ; calculs Dares.

inscrites à Pôle emploi. Les problèmes de santé représentent leur difficulté la plus importante pour trouver un emploi. Elles sont, par ailleurs, 23 % à déclarer qu'ils ne trouvent pas d'emploi à cause d'un manque de formation, d'absence d'emploi à proximité ou d'absence d'emploi convenable.

La situation professionnelle des allocataires est relativement stable

La situation professionnelle des allocataires de l'AAH a peu évolué entre fin 2011 et fin 2012, notamment pour ceux qui étaient en emploi ou inactifs (tableau 11) (10). 93 % de ceux qui étaient en emploi fin 2011 le sont toujours un an plus tard (tableau 10) et 90 % sur le même poste. Seules 4 % des personnes en emploi fin 2011 sont au chômage fin 2012. Si la quasi-totalité des allocataires inactifs fin 2011 sont toujours inactifs fin 2012, la situation des allocataires de l'AAH au chômage fin 2011 semble s'être légèrement améliorée puisque 23 % d'entre eux ont réussi à trouver un emploi.

Plus d'un tiers des allocataires de l'AAH ont connu des longues périodes d'inactivité ou n'ont jamais travaillé

37 % des allocataires de l'AAH déclarent avoir connu de longues périodes d'inactivité au cours de l'ensemble de leur vie professionnelle ou n'avoir jamais travaillé. Cette situation concerne

Tableau 11 • Situation professionnelle en 2012 des allocataires de l'AAH de la fin 2011

En %

Situation en décembre 2011	Situation au 4 ^e trimestre 2012			Total
	Emploi	Chômage	Inactivité	
En emploi.....	93	4	3	20
Au chômage.....	23	73	4	6
Inactifs.....	1	1	98	74
Total.....	20	7	73	

Lecture : en décembre 2011, 20% des allocataires de l'AAH étaient en emploi ; un an après, 93 % d'entre eux sont toujours en emploi, 4 % sont au chômage et 3 % sont inactifs.

Champ : allocataires de l'AAH au 31/12/2011, hors ceux résidant dans des structures d'accueil spécialisées, vivant en France métropolitaine âgés de 20 à 64 ans.

principalement les allocataires inactifs fin 2012 et dans une moindre mesure ceux au chômage à la même période.

Les allocataires de l'AAH en emploi fin 2012 sont à l'inverse 61 % à déclarer qu'ils ont travaillé régulièrement, pratiquement sans interruption, soit 3 fois plus que l'ensemble des allocataires de l'AAH (tableau 12). Seuls 11 % de ceux qui sont au chômage ou inactifs déclarent avoir travaillé régulièrement sans interruption. 17 % des allocataires au chômage avaient toutefois travaillé régulièrement, pratiquement sans interruption, avant de se retrouver au chômage et 19 % des inactifs étaient dans ce cas avant d'arrêter toute activité.

Sources : Drees, enquête 2012 auprès des bénéficiaires de minima sociaux ; calculs Dares.

(10) Le taux de sortie de l'allocation est également très faible : 94 % des allocataires de l'AAH fin 2011 le sont toujours fin 2012.

Meriam BARHOUMI (Dares).

Tableau 12 • Le déroulement de l'ensemble de la vie professionnelle des allocataires de l'AAH

En %

	Ensemble des bénéficiaires de minima sociaux *	Ensemble des allocataires de l'AAH	Situation fin 2012		
			En emploi	Au chômage	Inactifs
A travaillé régulièrement, pratiquement sans interruption.....	19	21	61	11	11
A travaillé régulièrement, pratiquement sans interruption, avant de se retrouver au chômage.....	13	5	4	17	5
A travaillé régulièrement, pratiquement sans interruption, avant d'arrêter toute activité.....	7	15	3	8	19
A travaillé régulièrement, puis a connu des périodes alternant emploi et chômage.....	17	10	11	18	9
A toujours connu des périodes alternant emploi et chômage.....	20	12	9	18	12
A connu de longues périodes d'inactivité ou n'a jamais travaillé.....	24	37	12	27	45
Total.....	100	100	100	100	100

* Voir [6].

Champ : allocataires de l'AAH au 31/12/2011 et bénéficiaires des minima sociaux, hors ceux résidant dans des structures d'accueil spécialisées, vivant en France métropolitaine âgés de 20 à 64 ans.

Sources : Drees, enquête 2012 auprès des bénéficiaires de minima sociaux ; calculs Dares.

Pour en savoir plus

[1] Belleville A. (2004), « Les trajectoires professionnelles des bénéficiaires de minima sociaux », *Études et résultats* n° 320, Drees, juin.

[2] Amrous N., Barhoumi M., Biauxque V. (2013), « Minima sociaux et prestations sociales L'accès à l'emploi des personnes handicapées en 2011 », *Dares Analyses* n° 066, octobre.

[3] Labarthe J., Lelièvre M. (2013), « Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution », *Collection Études et statistiques*, Drees, juillet.

[4] Amrous N. (2013), « L'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé : bilan de l'année 2011 (données provisoires) », *Dares Analyses* n° 070, novembre.

[5] Amrous N., Barhoumi M. (2012), « Emploi et chômage des personnes handicapées », *Synthèse. Stat'* n°1, Dares, novembre.

[6] Grangier J., Isele A. (2014), « Situation sur le marché du travail et accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA et de l'ASS », *Dares Analyses* n° 069, septembre.

SITUATION FAMILIALE ET CONDITIONS DE LOGEMENT DES ALLOCATAIRES DE L'AAH EN 2012

Les bénéficiaires de l'AAH sont plus rarement mariés ou pacsés que l'ensemble de la population de la même tranche d'âge. Près des deux tiers vivent isolés et sans enfant, et seuls 30 % vivent en couple. Si la part des personnes vivant en couple sans enfant ou en famille monoparentale n'a pas significativement évolué entre 2003 et 2012, celle des personnes isolées sans enfant a fortement augmenté (passant de 53 à 63 %) et celle des couples avec enfants a baissé (de 25 % à 14 %). Cette évolution peut s'expliquer par le vieillissement de la population allocataire.

Les allocataires de l'AAH sont également plus fréquemment célibataires que les personnes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap. Ils sont corrélativement 2 fois moins souvent mariés (ou pacsés) et vivent beaucoup plus souvent isolés et sans enfant (tableau A).

Tableau A • Situation familiale des allocataires de l'AAH en 2012

	Allocataires de l'AAH		Ensemble des 20-64 ans		Population reconnue handicapée en 2011*
	Effectifs	%	Effectifs	%	%
Situation matrimoniale					
Célibataire.....	481 400	62	15 281 600	42	37
Marié(e) ou pacsé(e)	166 500	21	17 283 300	48	44
Veuf(ve)	14 500	2	632 000	2	5
Divorcé(e) ou séparé(e).....	115 000	15	3 082 200	9	14
Type de ménage					
Isolés sans enfants.....	488 300	63	5 888 500	16	25
Familles monoparentales.....	58 000	7	3 060 100	8	13
Couples sans enfant.....	120 700	16	8 712 700	24	24
Couples avec enfants	110 400	14	17 307 100	48	32
Autres types de ménages de plus d'une personne			1 311 000	4	5
Total.....	777 400	100	36 279 300	100	100

* Selon l'enquête complémentaire à l'enquête emploi 2011.

** Pour la population reconnue handicapée, cette tranche d'âge est étendue aux 15-24 ans car contrairement à l'AAH, les autres reconnaissances administratives du handicap peuvent être attribuées avant 20 ans.

Champ : allocataires de l'AAH au 31/12/2011, hors ceux résidant dans des structures d'accueil spécialisées, vivant en France métropolitaine âgés de 20 à 64 ans ; personnes âgées de 20 à 64 ans vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine ; population âgée de 15 à 64 ans reconnue handicapée vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire (collectivités exclues).

Sources : Drees, enquête 2012 auprès des bénéficiaires de minima sociaux et Insee, enquête Emploi (4e trimestre 2012) et enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2011 ; calculs Dares.

Seuls 18 % des allocataires de l'AAH sont propriétaires (ou accédants à la propriété), soit près de 3 fois moins que l'ensemble des 20-64 ans. Ils sont en revanche fréquemment hébergés (23 %), notamment à titre gratuit (17 %), (tableau B).

Tableau B • Type et statut d'occupation du logement des allocataires de l'AAH en 2012

	Allocataires de l'AAH		Ensemble des 20-64 ans	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Type du logement				
Maison individuelle	343 300	44	ND	ND
Appartement	398 000	51	ND	ND
Structure collective *	32 000	4	ND	ND
Autres**	4 000	1	ND	ND
Statut d'occupation du logement				
Propriétaire, accédant à la propriété ou usufruitier	132 400	18	21 003 100	58
Locataire (y compris colocation et sous-location)	434 600	59	14 480 300	40
Hébergé avec participation financière	43 300	6	ND	ND
Hébergé gratuitement	126 000	17	795 200	2
Autres	5 000	1	ND	ND

ND : non disponible

* Sont regroupés les foyers et résidences sociales, les centres d'hébergement.

** Sont regroupés les habitats mobiles, les chambres d'hôtel et les sans domicile fixe.

Champ : allocataires de l'AAH au 31/12/2011, hors ceux résidant dans des structures d'accueil spécialisées, vivant en France métropolitaine âgés de 20 à 64 ans ; personnes âgées de 20 à 64 ans vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine.

Sources : Drees, enquête 2012 auprès des bénéficiaires de minima sociaux et Insee, enquête Emploi (4e trimestre 2012) ; calculs Dares.